



ATELIER SOUS REGIONAL DE PREPARATION DES ECHEANCES FUTURES SOUS LA CCNUCC

COMMUNIQUE FINAL

Brazzaville, République du Congo, du 28 au 30 août 2017

Du 28 au 30 Août 2017 à l'Hôtel la concorde de Brazzaville en République du Congo, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a organisé, avec l'appui technique et financier du Fonds pour l'environnement Mondial et la Banque Mondiale à travers le Projet Régional REDD+, du Projet régional GIZ d'appui à la COMIFAC, de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) et du Gouvernement Congolais, un atelier sous régional de renforcement des capacités et de préparation des échéances futures sous la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

L'objectif principal de l'atelier était de définir des positions concertées sur les différents sujets d'intérêt de négociation de l'agenda de la CdP 23, en vue d'assurer une participation active et satisfaisante de la sous-région à cette échéance de la CCNUCC.

Une cinquantaine de participants environ ont pris part à cet atelier, constitués des Représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, des partenaires d'appui (JICA, GIZ, PRERED), des Représentants des institutions sous-régionales (CEEAC), de la CEFDHAC, des organisations de la société civile et des Points focaux nationaux de la CCNUCC de dix (10) pays de l'espace COMIFAC à savoir : le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, et le Tchad.

Le Rwanda n'y a pas été représenté.

I. DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Etienne YOYO, Directeur Général de l'Economie Forestière, représentant la Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement. Elle a été marquée par trois allocutions à savoir, celle de M. Martial NKOLO, Chef du Projet Régional GIZ d'appui à la COMIFAC, pour le compte des partenaires techniques et financiers, celle du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC et le discours d'ouverture du Directeur Général, représentant la Ministre.

II. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX DE L'ATELIER

La modération des travaux et la facilitation de l'atelier ont été assurées respectivement par Dr NGOYA-KESSY Alain Marius et Professeur FOBISSIE KALAME de la firme FOKABS Inc.

Durant trois jours, les experts ont planché sur les différents points inscrits à l'ordre du jour, notamment :

- la préparation des éléments de position commune à défendre lors de la 23^{ème} session de la conférence des Parties à la CCNUCC ;
- l'élaboration des soumissions de vues communes sur des sujets spécifiques à transmettre au Secrétariat de la Convention;
- l'élaboration d'une stratégie de participation de la sous-région à la CdP 23;

- les échanges d'expérience entre les pays sur la mise en œuvre des CPDN/CDN.

Après l'adoption de l'agenda de l'atelier, une série d'exposés sur le décryptage des résultats des travaux de SBSTA 46, de SBI 46, et de l'APA 1-3, et les Contributions Déterminées au niveau National, a été déroulée. Chaque exposé a été suivi d'échanges intenses et fructueux.

Après les présentations, trois groupes de travail ont été constitués afin d'élaborer les projets de soumission de vues communes sur les points identifiés comme d'intérêt par les pays membres de la COMIFAC.

Le Groupe 1 était chargé d'examiner les Points 3, 6 et 7 de l'agenda du Groupe de travail sur le suivi de l'Accord de Paris (APA) dont les thématiques concernaient:

- les nouvelles directives relatives à l'atténuation ;
- les caractéristiques des contributions déterminées au niveau national, comme indiqué au paragraphe 26;
- l'information pour faciliter la clarté, la transparence et la compréhension des contributions déterminées au niveau national;
- la comptabilisation des Contributions Déterminées au niveau National, des Parties comme indiqué au paragraphe 31.

Le Groupe 2 était chargé d'examiner les Points 4 et 5 de l'agenda du Groupe de travail sur le suivi de l'Accord de Paris (APA) portant sur:

- Les nouvelles directives de la communication relative à l'adaptation, notamment présentée dans une contribution déterminée au niveau national, visée aux paragraphes 10 et 11 de l'article 7 de l'Accord de Paris ;
- Le cadre de transparence des mesures et de l'appui.

Le Groupe 3 était chargé d'examiner l'article 6 de l'Accord de Paris aux points 2, 4 et 8 concernant :

- Les orientations sur les approches coopératives et aux Règles ;
- Les modalités et procédures applicables au Mécanisme ;
- Le programme de travail dans le cadre des approches non fondées sur le marché.

Les résultats des travaux en groupe ont été présentés en plénière. Ces présentations ont été suivies de débats fructueux qui ont permis de les amender avant leur adoption.

Les soumissions de vues communes ont été adoptées par les participants.

Des échanges qui ont eu lieu tout au long de l'atelier et après les différentes présentations, ont émergé les recommandations suivantes :

- ✓ Les participants se félicitent de la désignation d'un pays membre de la COMIFAC, en l'occurrence le Gabon, à la tête du CAHOSCC et de la CMAE. Cette position constitue en effet une opportunité à utiliser par les pays membres pour faire porter les problématiques spécifiques de la COMIFAC.
- ✓ Les participants ont exprimé le souhait de recevoir des délégués du Congo et de la RDC, les informations scientifiques pertinentes sur les tourbières du paysage Lac Télé-Lac Tumba, en raison du rôle que joue cet écosystème dans la régulation du climat global.

Deux (02) points ont été abordés concernant les stratégies pour une participation satisfaisante de la sous-région à la CdP 23 de Bonn à savoir, (i) un rappel du mode de fonctionnement du GTCCC pendant les conférences internationales sur le climat et (ii) l'acquisition par la COMIFAC d'un stand d'exposition d'environ 40m² et d'un espace de 100 m² destiné aux événements parallèles et aux bureaux sur le site de la Conférence. Les participants ont été invités d'informer leurs hiérarchies respectives dès leur retour, de cette acquisition qui a été faite au bénéfice des pays membres et que le Secrétariat Exécutif fera parvenir aux Etats une correspondance y relative dans les prochains jours.

Une feuille de route a été adoptée à l'issue de l'atelier.

Les travaux de la rencontre se sont achevés par la cérémonie de clôture présidée par le Directeur Général de l'Economie Forestière. Il a félicité les participants pour l'ambiance conviviale qui a régné durant les travaux, leur participation active aux débats et discussions, et leurs contributions soutenues qui ont permis d'atteindre les objectifs de l'atelier. Il a assuré les participants de la disponibilité des autorités Congolaises à accueillir les prochaines rencontres organisées par la COMIFAC. Il a ensuite remercié les partenaires techniques et financiers pour leurs appuis multiformes et les ont exhorté à poursuivre leurs appuis à la COMIFAC dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence. Il a conclu son propos en souhaitant un bon retour à tous les participants dans leurs familles et lieux de résidence respectifs.

Fait à Brazzaville, le 30 Aout 2017

Les participants